

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2013

MODERNISATION DU RÉGIME DES SECTIONS DE COMMUNE - (N° 841)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer les alinéas 4 et 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'auteur de cet amendement s'oppose au principe de non constitution de nouvelle section de commune.